

Arrêté du Maire  
Ville de Concarneau - Département du Finistère  
Arrondissement de Quimper

" Transat BPGO - Parking de la Criée "

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n°2024-372

LE MAIRE de la Ville de Concarneau

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles, L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre de la Transat BPGO, sur le parking de la Criée, il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière et publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement de véhicule de toute nature est interdit sur le parking de la Criée (suivant le plan annexé à l'arrêté) :

du dimanche 12 mai à 20h00 au mardi 28 mai 2024 à 14h00

ARTICLE 2 : Les signalisations de police seront mises en place par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements.

- En cas de nécessité et à la diligence des services de police, les véhicules en infraction de stationnement sur les voies publiques visées, seront mis en fourrière aux frais et risques des propriétaires en défaut.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Mme La Directrice Général des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à : Mme la Directrice des Services Techniques, aux services concernés.

A CONCARNEAU, le 3 mai 2024 Pour le Maire,

LE MAIRE Pour le Maire, L'Adjoint faisant fonction  
Marc BIGOT L'Adjoint faisant fonction



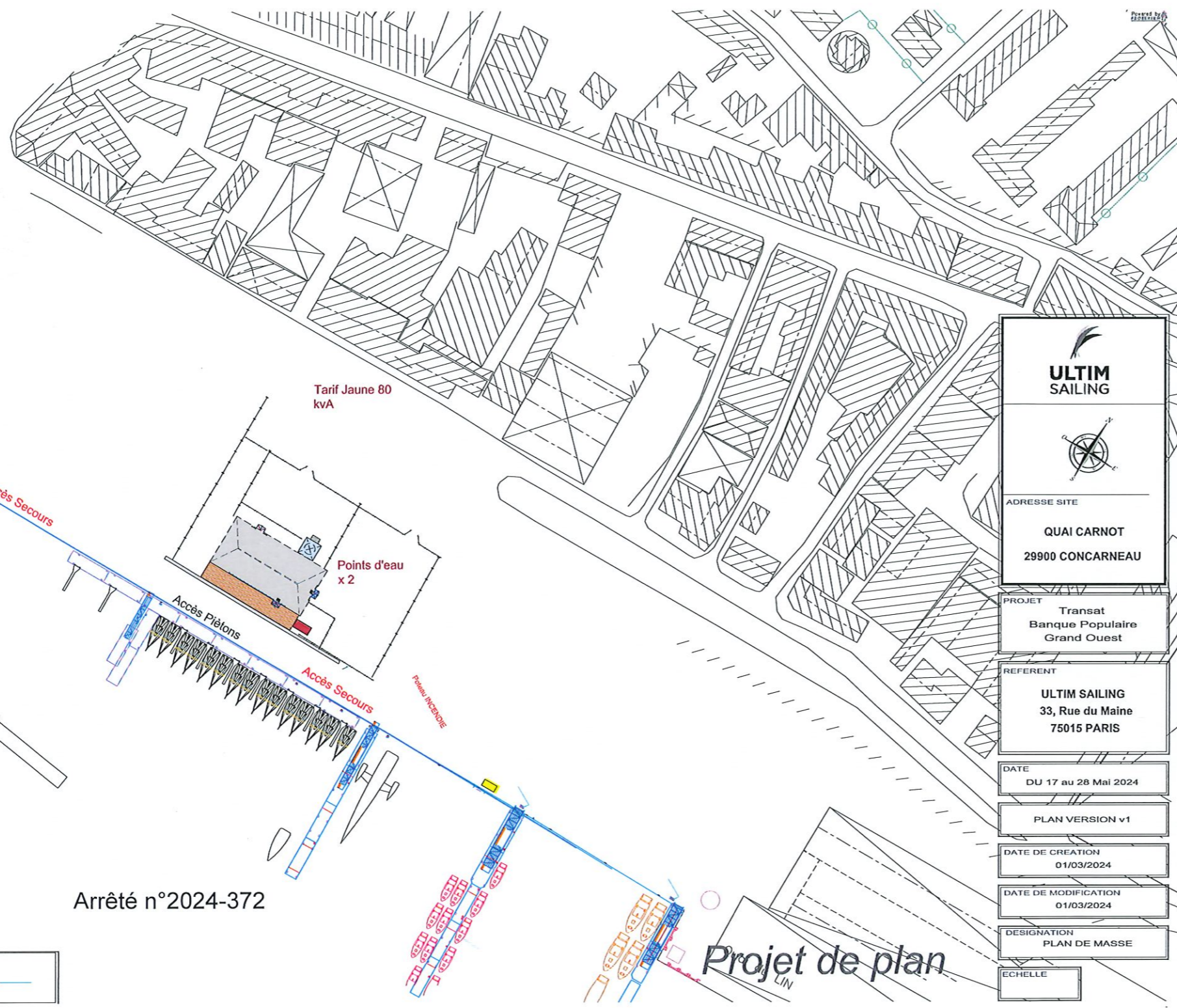
Pour extrait certifié conforme  
A CONCARNEAU, le 3 mai 2024

Pour le Maire, 06 MAI 2024

LE MAIRE L'Adjoint faisant fonction  
Marc BIGOT



Publication par voie d'affichage :  
du au



Arrêté n°2024-372

ADRESSE SITE <b>QUAI CARNOT 29900 CONCARNEAU</b>
PROJET Transat Banque Populaire Grand Ouest
REFERENT <b>ULTIM SAILING 33, Rue du Maine 75015 PARIS</b>
DATE DU 17 au 28 Mai 2024
PLAN VERSION v1
DATE DE CREATION 01/03/2024
DATE DE MODIFICATION 01/03/2024
DESIGNATION PLAN DE MASSE
ECHELLE

Projet de plan

Légende	